

AVIS OFFICIEL VOTATIONS FEDERALES ET CANTONALES DU 4 MARS 2018

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 3 et 4 mars 2018 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de/du:

Objets fédéraux:

- 1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021
- 2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) »

Objet cantonal:

1. Initiative populaire « Pour une révision totale de la Constitution du Canton du Valais du 8 mars 1907 »

Objet communal:

Aucun

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoloirs.

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

- 1. Samedi 3 mars 2018
- de 17H00 à 19H00
- 2. Dimanche 4 mars 2018
- de 10H00 à 12H00

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 26 février 2018, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE